



RELEVÉ DE DÉCISION RÉUNION CSR BOWLING GRAND EST

DU MERCREDI 04 DÉCEMBRE 2019

DÉCISION 1 : Circuit d'inscription

Toutes les inscriptions à une compétition fédérale District ou Régionale sont initiées par la commission du district concerné.

Les inscriptions doivent être envoyées à la personne du district qui gère les inscriptions par **le club uniquement** (sauf pour les licences individuelles) par mail et avant la date limite d'inscription mentionnée.

Le paiement de l'engagement et du lignage (chèque global par compétition et par club) doit être envoyé au **responsable de la commission du district concerné, avant la compétition et libellé au nom du CSR Bowling GRE**. Pour les clubs choisissant le virement, il devra être envoyé par mail le justificatif du virement.

Ne pas oublier à minima de mettre le club, le nom de la compétition et le nombre d'engagés ou équipes engagées au dos du chèque, idem dans les annotations du virement.

Le responsable du district se chargera d'envoyer tous les chèques au trésorier du CSR en un seul envoi et le plus rapidement possible et fournira via mail le nombre d'engagés par club.

Adresse mail du trésorier : tresoriercsrgre@ffbsq.org

Les factures seront éditées et envoyées par mail aux clubs sur les adresses fédérales au plus tard dans le mois qui suit la compétition.

En cas d'abandon les lignes non effectuées seront remboursées.

Pour tout forfait après publication des quotas de qualification, l'engagement sera facturé sauf cas dérogatoire étudié au cas par cas par le bureau du CSR Bowling GRE.

Décision 1 adoptée à l'unanimité

DÉCISION 2 : Lignage compétition Jeunes

Pour tous les bowlings qui font un effort pour les jeunes et facturent à 2.50€ la ligne d'une compétition Jeune, le CSR facturera à 2.70€ la ligne aux clubs (le complément de 0.20€ permet de financer les trophées et l'arbitrage)

Les factures déjà concernées et déjà éditées (district Alsace) seront corrigées

Décision 2 adoptée à l'unanimité